

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'ACCES A L'EMPLOI D'INSTITUTEUR
ORDINAIRE, AU TITRE DE L'ANNEE 2005

SESSION DU SAMEDI 26 FEVRIER 2005

Sujet 8

EPREUVE DE : ECM ET FONCTION PUBLIQUE

DUREE : 02 H 00

COEFFICIENT : 02

- 1) – Donnez l'intitulé exact du Ministère où vous serez appelé à exercer, le nom de son premier responsable et le nom de la Direction chargée de gérer le personnel de ce Ministère.
- 2) – Combien de types de juridictions existe-t-il en Côte d'Ivoire ?
- 3) – Citez les conditions générales de recrutement à la fonction Publique.
- 4) – Dans le cadre de ses attributions, le Ministère de la Fonction Publique et de l'emploi recrute des Professeurs licenciés et des instituteurs.
 - a) Donnez le grade et la catégorie d'un professeur licencié et d'un instituteur ordinaire.
 - b) Quelle est leur famille d'emploi ?
- 5) – Vous faites partie de la délégation qui accompagne le Président du Comité de pilotage et de Redéploiement de l'Administration dans une tournée d'installation dans les établissements primaires des villes suivantes : MAHAPLEU – BASSAWA - DEBETE – KOONAN- GOOLIA- DANIA- DIEOUZON et DIAWALA.
 - a) Donnez le nom du Président de ce comité ;
 - b) Situez ces villes dans leurs régions et départements correspondant ;
 - c) Quelles sont les autres départements de ses régions ?
- 6) – Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?
- 7) - Citez brièvement les droits attachés à la qualité de fonctionnaire.
- 8) – Quelles sont les obligations professionnelles du fonctionnaire dans le service ?
- 9) – Recopiez les sept (07) dernières phrases de l'hymne nationale de la Côte d'Ivoire et donnez les noms des auteurs encore en vie.
- 10) – De quelles vertus fait-on preuve en acceptant de se mettre en rang devant le guichet et d'attendre son tour ?

Corrigé (suite indisponible)

- 1) L'intitulé est Ministère de l'Education Nationale. Le premier responsable est Mme Kandia Camara. La direction est Direction des Ressources Humaines.
- 2) Il existe 2 types de juridictions en Côte d'Ivoire : juridiction permanente et juridiction non permanente.
- 3) Les conditions de recrutement à la fonction publique sont :
 - Avoir la nationalité ivoirienne
 - Remplir les conditions d'âge pour l'accès à la fonction publique
 - Etre titulaire d'un diplôme demandé